

Transport maritime: le Togo présente son dispositif sécuritaire à Londres



La 31^e Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale (OMI) se déroule depuis lundi à Londres. Les travaux qui se poursuivent jusqu'au 4 décembre prochain permettront de préciser le rôle vital que joue le secteur maritime pour le développement durable. Le Togo prend activement part à cette rencontre. Le pays de Faure Gnassingbé a présenté les mesures qu'il a prises pour sécuriser son espace maritime.

Plus de 1700 délégués représentant les États Membres de l'OMI, de même que des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales participent aux travaux.

Le Togo est bien présent à ce rendez-vous. Sa délégation est composée des agents du Ministère des Infrastructures et des Transports, de la Direction des affaires maritimes, du Haut-Conseil pour la Mer, des agents du secteur privé portuaire et de la société civile.

{loadmoduleid 210}

Mardi, le Chef de la délégation, Michel Tindano, par ailleurs Secrétaire général du ministère des transports a présenté la Déclaration Générale du Togo. Il a été question de présenter aux responsables de l'OMI, les efforts déployés par le pays

pour se conformer à la réglementation internationale en matière de transport maritime.

L'OMI est préoccupée par la sécurité des transports maritimes et celle des gens de mer, de même que par les droits des gens de mer, incluant un traitement équitable en cas d'accident maritime.

Il y a eu des avancées au Togo ces dernières années. Le pays a mis en place de l'Organisation de l'action de l'Etat en Mer (ONAEM) qui comprend le Haut Conseil pour la Mer (HCM), les services du Conseiller à la mer et la Préfecture maritime.

{loadmoduleid 212}